Pension compensatoire

Par **Dora**, le **17/07/2024** à **13:01**

Bonjour
Une pension compensatoire m à été octroyé le montant est correct, seulement elle me sera réglée mensuellement alors que je l avais sollicité en capital puis je faire appel quel seront les risques sur cette pension est ce qu elle peu être diminuée ou annulée ? Ou quel autre recours j ai sans faire appel en sachant que mon ex époux reste sur le versement mensuel.

J ai actuellement une pension alimentaire est ce que celle ci sera interrompue si je fais appel pour la pension compensatoire

Je vous remercie de m aider à ce sujet car je n ai plus que quelques jours pour me décider

Merci

Par **Zénas Nomikos**, le **17/07/2024** à **13:06**

Bonjour,

de l'information :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2236

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1760

https://www.impots.gouv.fr/particulier/prestation-compensatoire

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés